



République Française
Commune de
68190 RAEDERSHEIM
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

ARRETE n°51/2026
Portant délégation de fonction du maire
à un membre du conseil municipal

Le Maire de la Commune de Raedersheim,

VU l'article L 2122-18 du Code Général des collectivités locales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal.

ARRETE

Article 1er : Madame Déborah HOMMEL, née le 11 janvier 1980 à Mulhouse (Haut-Rhin), conseillère municipale de Raedersheim, domiciliée 8 rue des Roses à Raedersheim (Haut-Rhin) est déléguée pour exercer les fonctions d'officier de l'Etat Civil de ladite Commune, le samedi 8 août 2026, pour la célébration d'un mariage.

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thann-Guebwiller, à Monsieur le Procureur de la République de Colmar, ainsi qu'à l'intéressée.

Fait à Raedersheim, le 7 juillet 2026



Le Maire,


Grégory CLADÉ